



FAQ - Prescriptions de protection incendie AEAI

-
- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Norme | <input checked="" type="checkbox"/> Directive | <input type="checkbox"/> Répertoire |
| <input type="checkbox"/> Note explicative | <input type="checkbox"/> Aide de travail | <input type="checkbox"/> Etat de la technique |

Titre / Article / Chiffre / Alinéa: 28-03 / chiffre 5.2

Thème: Quantités de liquides inflammables F1 et F2 entreposables dans des armoires résistantes au feu selon SN EN 14470-1

Date: 08.07.2008 / modifié le 30.01.2009

No 28-001f

Publication:

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> commissions AEAI | <input type="checkbox"/> autorités cant. protection incendie | <input checked="" type="checkbox"/> publication générale |
|---|--|--|

Question:

Selon le chiffre 5.2 de la directive de protection incendie « Liquides inflammables », les quantités de liquides inflammables des classes de danger F1 et F2 pouvant être entreposées dans des locaux de résistance EI 30 (icb) présentant un faible risque d'incendie sont limitées à 450 litres. Peut-on entreposer les mêmes quantités dans des armoires présentant une résistance au feu de 30 minutes, testées selon la norme SN EN 14470-1, édition 2004-09 ?

Cette norme européenne décrit l'exécution et les critères d'essai des armoires de sécurité utilisées dans les laboratoires pour l'entreposage de liquides inflammables dans des récipients fermés à température ambiante usuelle. Les armoires sont classées en types 15, 30, 60, ou 90 minutes.

Réponse:

Des liquides inflammables des classes de danger F1 et F2 jusqu'à 450 litres peuvent être entreposés dans des armoires présentant une résistance au feu de 30 minutes, testées selon la norme SN EN 14470-1, édition 2004-09 (au lieu de locaux de résistance EI 30 (icb) présentant un faible risque d'incendie). Pour des quantités jusqu'à 100 litres, un entreposage dans des armoires ou compartiments d'armoires en matériau incombustible ou difficilement combustible, avec bac de rétention et signalisation, suffit.